

## Colonnes des eaux usées à changer

## Par sabriii93, le 04/04/2019 à 15:38

## Bonjour,

La colonne des eaux usées utilisées uniquement par mon appartement au 2ème étage a dû être changée (mauvais état) car mal elle créait des dégâts dans les appartements du dessous. Le syndic bénévole me dit que c'est à ma charge de faire le remplacement.

J'ai regardé dans le règlement de copropriété et il n'y a rien écrit sur la privatisation de cette colonne des eaux usées.

Pourriez-vous m'éclairer ?

Cordialement,

Par morobar, le 04/04/2019 à 18:54

Bonjour,

Vous trouverez réponse ici, dans la loi de 1965:

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068256